

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3178/Just.

OBJET:

Aff. BIVER Albert.

Astrida, le 17 novembre 1950.



Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

Suite à votre n° 2726/D.34 du 4 novembre 1950, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le sieur BIVER Albert ne réside pas en territoire d'Astrida.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I G A L I .